

Le directeur

La Défense, le 6 février 2025

Monsieur Emmanuel Auneau
Directeur général de la Compagnie
des Transports Strasbourgeois
14 rue de la Gare aux Marchandises
67000 Strasbourg

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du 11 janvier 2025, je vous ai informé de l'ouverture de l'enquête technique relative à la collision de deux tramways survenue le 11 janvier 2025 à Strasbourg.

Suite aux premiers constats effectués par les enquêteurs techniques du BEA-TT et sur la base des documents que vous nous avez déjà transmis, il s'avère que les cas d'utilisation du frein de sécurité en dynamique ne sont pas prévus lors de la formation des conducteurs. Seul un usage statique lors d'un abandon de poste ou lors des tests journaliers est enseigné. La fonction sécuritaire ultime du frein de sécurité de s'arrêter, quand plus rien ne fonctionne, n'est pas un message passé en formation auprès des conducteurs de tramway.

En application de l'article L.1621-20 du Code des transports je vous adresse, sans attendre la publication du rapport d'enquête, la **recommandation suivante** :

Enseigner à l'ensemble des conducteurs de tramway la fonction sécuritaire ultime du frein de sécurité et les cas d'application en situation dynamique, notamment en ce qui concerne les matériels roulants Alstom Citadis. Tracer la réalisation de cette transmission de connaissance à tous les conducteurs déjà habilités. Intégrer aux futures formations initiales et continues (recyclages) l'apprentissage de l'application du frein de sécurité dans des situations dynamiques.

Je vous serais obligé de me faire connaître dans le meilleur délai, en tout état de cause inférieur à 90 jours, les mesures que la CTS se propose d'adopter en réponse à cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Damien PONCET

Copie à : Daniel PFEIFFER – Directeur du STRMTG